



Porter plainte contre un psychologue.

Par Loris loriol

Bonjour,

J'ai été suivi par un psychologue praticien en EMDR pendant un peu moins d'une dizaine de séances, cette personne n'a pas voulu comprendre ma situation, s'est permis de jugé certains protagonistes sans les connaître ni avoir demandé à les rencontrer, à utilisé des tactiques manipulatoires à mon encontre, à pratiquer l'EMDR sur moi alors que j'ai appris par la suite être dans un trouble dissociatif proche de la schizophrénie cas dans lequel il et fortement déconseillé de faire de l'EMDR. Elle à aussi tenté de faire une séance EMDR sans mon consentement et j'ai du me défendre pour que celle ci ne se produise pas.

J'ai demandé un suivi régulier et aussi rapide que possible puisque j'étais et je suis dans une situation très difficile, résultat cette personne me donnait des rendez vous a un cabinet une fois par semaine, voir 2 semaine ou même un mois. Son raisonnement que j'ai appris par la suite était que elle croyait, sans m'avoir demandé, que je ne pouvais me déplacer que à ce cabinet dans lequel elle exerçait une fois par semaine. En réalité elle exerçait dans 5 cabinet différents dans la semaine tous à une distance égale de mon domicile et au bout de 4 séance j'ai pu avoir, a ma demande, des rdv à 2 autres des lieu où elle exerçait. J'ai découvert qu'elle exerçait dans encore 2 autres cabinet dont elle m'a caché l'existence, ainsi les possibilités de rendez vous, par moi même en faisant des recherches.

Au bout de 8 séance j'ai du l'envoyer se faire voir, elle ne m'a jamais recommandé à un autre praticien, ni transmis des informations utiles sur mon état psychologique rien de rien.

J'ai prévu de porter plainte contre cette personne horrible qui à dégradé ma santé mentale. Elle est un danger pour d'autres que moi et elle doit être stoppé.

J'ai des difficultés à comprendre le système juridique vis à vis des psychologues et j'aimerais savoir de quel manière porter plainte contre cette personne.

Merci.

Par TUT03

Bonjour

ne pas donner un rendez vous assez rapidement ou au plus près de votre domicile n'est pas un crime ou un délit, vous ne pouvez pas porter plainte pour ces raisons

on suppose que vous êtes allée consulter volontairement ce professionnel, libre à vous de cesser les consultations et de vous rendre auprès d'un autre professionnel si celui ci ne vous convient pas.

c'est rarement le thérapeute qui est à l'origine de la maladie mais plutôt parce qu'on présente un trouble, une maladie qu'on consulte un professionnel

peut être que votre pathologie ne relève pas d'un psychologue mais d'un autre professionnel de santé, votre médecin traitant peut vous donner des conseils

votre problème n'est pas juridique mais médical

bon courage à vous

Par Isadore

Bonjour,

Concernant les rendez-vous, il semble que vous avez pu sans problème en avoir un dans un autre endroit sur simple

demande. Il y a eu un quiproquo sur vos possibilités de déplacement, mais rien de très grave. Cette personne a le droit d'exercer à plusieurs endroits.

Vous avez demandé un suivi régulier, on va a proposé des rendez-vous réguliers, je ne vois pas de souci là-dedans.

Pour la qualité des soins, je vous conseille d'en parler avec votre médecin traitant, ce forum n'est pas apte à vous dire si les pratiques thérapeutiques d'un psychologue sont problématiques dans votre cas.

Par isernon

Bonjour,

pour déposer plainte, il faut une infraction supposée au code pénal, ce qui n'est pas évident dans votre cas.

vous pouvez consulter un avocat spécialisé en droit de la santé qui saura vous conseiller sur la pertinence d'un dépôt de plainte.

salutations

Par Loris loriol

Bonjour et merci pour vos réponses,

J'ai mal exprimé la situation dans la précipitation avec laquelle j'ai écrit le premier message.

Le problème est que avec mon accord puisque j'étais venu chercher de l'aide, elle à pratiquer l'EMDR sur moi. Je vous invite à vous renseigner sur cette pratique très puissante et efficace dans de bonne conditions. Cela c'est passé à la 3 ou 4 ème séance. Cette pratique ouvre des portes sur des chemins qui doivent être arpenté jusqu'au bout, c'est a dire suivi par le thérapeute qui continuera à faire de l'EMDR jusqu'à la fin du sujet travaillé, car sinon ça peut provoqué de gros problème psychologique et induire des faiblesses mentale. Imaginer allumer la lumière dans une maison, voir l'encadrement d'une porte vers la pièce suivante, vous y diriger et soudain la lumière s'éteint, en essayant de sortir d ela pièce ou de la maison vous avez de grande probabilités de vous blessez sur des objets, de glisser sur un tapis, tomber dans les escaliers ou autre. C'est similaire.

Plusieurs séance après j'étais en conflit avec elle mais j'essayais de rester afin d'être soigné, j'étais désespéré. Elle à tenté durant toute une séance de m'amener à faire une seconde séance d'emdr mais je n'étais pas consentant, elle à été jusqu'à coller son siège au mien comme pour commencer une séance. Le résultat est de cette porte qui à été ouverte est que cela à aggravé ma santé mentale sur le long terme. Mon état psychique, psychologique a empiré depuis que j'ai consulté cette personne. Cette personne n'a jamais pris la responsabilité de ses actes elle à même nié être dans le mauvais, aucun message ni contact, pas de recommandation à un autre thérapeute, refus de me transmettre mon dossier. Je considère que c'est une atteinte à mon intégrité psychique, psychologique. Elle a aussi profiter de mon état de faiblesse pour me soutirer de l'argent pendant 7 séances pour que à la dernière JE l'oblige à dire ce qu'elle pensait, je cite "je ne peux rien pour vous". Accompagné de "je ne fais pas d'emdr sur vous car je pense que ça ne sert a rien dans votre cas", sachant que la séance d'avant elle à tenté de m'en faire faire... Et que la seule séance faite ma fait un bien fou sur le coup, mais comme elle n'a pas été suivi ça à mal terminé.

C'est un imposteur avec un égo surdimensionné incapable d'avouer ne pas avoir les compétences nécessaires pour traiter mon cas résultats elle a aggravé ma pathologie et à rajouté une couche complexe et compliqué dessus. Comme j'ai dit elle n'a pas détecté mon trouble dissociatif, une pathologie qui se rapproche de la schizophrénie

Elle n'a pas chercher à comprendre ce qui à mené a ma pathologie. Elle est resté sur des schémas "classiques" vis à vis de ma pathologie et elle à tenté de me faire croire par des tactiques manipulatoires que ces schémas étaient ma situation.

Elle s'est permis de juger les protagonistes, comme quoi certaines choses entreprises n'étaient pas possible, elle essayait de m'incliner à penser que tel personne était responsable de la situation qui a mené à ma pathologie tout en excluant l'autre duquel j'avais apporté beaucoup de preuves montrant que c'était cette personne la fautive principale et que c'était sur elle que j'avais besoin de travailler pour sortir de ma pathologie. Tandis que l'autre protagoniste avait agis en reponse. Je lui ai proposé de les rencontrer ce à quoi elle à considérer que ce n'était pas utile, elle n'a jamais demandé à les rencontrer d'elle même non plus pour comprendre mon cas, ils y étaient disposé. Elle n'a pas le droit de juger dans le cadre de son métier.

J'aimerais avec votre aide trouver le ou les moyen d'obtenir justice pour les préjudices psychologique que j'ai subit et dont je subit les conséquences. Ainsi que d'arrêter cette personne qui détruit de nombreuses vie, cette imposteur qui

prétend soigner alors qu'elle ravage l'esprit affaibli de personnes qui cherchent un moyen de s'en sortir...

Je cherche juste à savoir par quel moyen lancer une procédure, à qui m'adresser, quesque je dois préparer etc et après laisser la justice faire son travail.

Merci.

Par kang74

Bonjour

Qu'en pensent les médecins qui vous suivent, qui ont pris le relais, qui vous ont diagnostiqué ?

Vous n'êtes pas à même de juger des compétences de cette professionnelle et des potentiels effets délétères sur votre état de santé : on ne vient pas par hasard chez une psychologue formée à l'EDMR (elles sont peu ,donc très sollicitées), ce sera compliqué de dire qu'elle vous a forcé .

On ne peut pas lui reprocher non plus de ne pas vous avoir diagnostiqué, ce n'est pas son domaine de compétence , le diagnostic (et cela prend un temps certain en psychiatrie)

Et encore moins de pouvoir vous soigner,cela peut être un outil dans le cadre de maladies psychiatriques, en plus des traitements , orienté par le medecin psychiatre .

Qui vous a orienté vers elle ?

En effet, c'est cette personne qui a une responsabilité si, et uniquement, si, elle avait des compétences suffisantes pour vous orienter vers le bon professionnel de santé (= un psychiatre)

Et on ne peut lui reprocher d'émettre des hypothèses, de vous faire poser des questions sur votre vision des choses, sur vos seuls dires, , ce n'est pas une enquêtrice sociale qui est là pour dire qui a tort ou raison,ce n'est pas non plus une thérapeute familiale .

Et on ne peut lui reprocher de ne pas travailler gratuitement non plus .

Seuls des psychiatres peuvent attester des conséquences sur vous, si tant est qu'ils vous aient suivi avant et après ce travail .

La responsabilité incombe éventuellement à un medecin compétent dans votre maladie de vous avoir orienté vers elle . Mais on ne peut pas reprocher à une psychologue de faire ce pour quoi elle est formée (et uniquement celà).

Je compatis néanmoins, pouvoir être correctement orienté entre psychothérapeute,psychologue (avec divers techniques) neuro-psy, psychanalyste et psychiatre est parfois très compliqué tant la prévention est vraiment la 5 ème roue du carrosse de la médecine ... surtout quand on est adulte, ou c'est souvent dans le cadre d'une hospitalisation, donc dans un moment de crise, qu'on peut enfin être guidé pour la suite .

J'espère que vous êtes actuellement bien suivi par un medecin psychiatre .